

DELIBERATION N° 59/2011

BUDGET PRIMITIF 2011

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 ;

VU la délibération n°25-2011 du 15 mars 2011 relative aux orientations budgétaires 2011 ;

VU la demande d'avis sur le projet de Budget Primitif 2011 adressée au Conseil Economique, Social et Culturel le 20 mars 2011 ;

VU l'avis de la commission mixte réunie le 25 mars 2011 ;

VU les rapports de son Président présentant le projet de Budget Primitif 2011 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : L'Assemblée Territoriale décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif de la Collectivité pour l'exercice 2011, tel qu'il a été présenté par son Président ;
- **d'arrêter** en conséquence le volume global du Budget Primitif de la Collectivité pour l'exercice 2011 aux chiffres ci-après :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	29 943 260,00	29 943 260,00
Investissement	15 333 370,00	15 333 370,00
TOTAL	45 276 630,00	45 276 630,00

- **de procéder** aux écritures réglementaires d'ordre budgétaire relatives aux travaux en régie, aux amortissements, aux reprises des subventions transférables pour un montant total de :

- chapitre 042	998 000 €	en recettes de fonctionnement ;
- chapitre 042	1 902 000 €	en dépenses de fonctionnement ;
- chapitre 040	1 902 000 €	en recettes d'investissement ;
- chapitre 040	998 000 €	en dépenses d'investissement.

- **D'inscrire** 2 403 420 €, au titre du virement de section à section aux chapitres 021 (recettes d'investissement) et 023 (dépenses de fonctionnement).

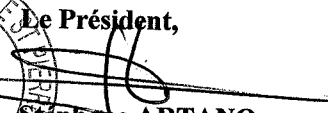
Article 2 : L'Assemblée Territoriale **autorise** son Président à accorder par voie d'arrêté la participation territoriale 2011 de 84 917 € au Syndicat Mixte Eau-Assainissement de Miquelon.

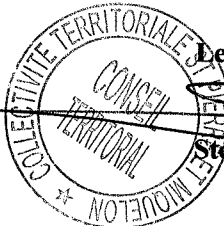
Article 3 : L'Assemblée Territoriale **donne** délégation au Conseil Exécutif pour l'attribution des crédits de subventions destinés aux associations et autres organismes et votés au titre du présent rapport dans la limite des crédits inscrits aux chapitres 204 et 65 ;

Article 4 : L'Assemblée Territoriale **vote** le Budget Primitif 2011 au niveau du chapitre pour la section d'investissement et la section de fonctionnement et **approuve** les états annexes du document budgétaire.


Adopté

13 voix pour
02 voix contre
00 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 13
Conseillers votants : 15

Le Président,

Stéphane ARTANO.



SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le
4 AVR. 2011



RAPPORT DU PRESIDENT

BUDGET PRIMITIF 2011

Le projet de budget primitif 2011 s'équilibre à 45 276 630 € en dépenses et en recettes et se présente en augmentation de 5,8 % par rapport au budget primitif 2010, soit + 1,9 M€ en fonctionnement et + 0,6 M€ en investissement.

Les prévisions 2011 de la Collectivité se présentent comme suit :

- Budget de fonctionnement : 29 943 260 € en dépenses et en recettes ;
- Budget d'investissement : 15 333 370 € en dépenses et en recettes ;

Par ce budget, la Collectivité entend poursuivre son rôle de moteur du développement du territoire et répondre au mieux aux besoins et aux attentes de la population.

A ce titre, et c'est encore plus vrai en période de crise, elle se doit d'accompagner les Saint-Pierrais et Miquelonnais dans tous les secteurs de leur quotidien tout en préservant l'avenir de tous, à moyen et à long termes.

Mais pour assurer la durabilité de ses actions et de ses engagements, elle ne peut également oublier la nécessité de ne pas compromettre les équilibres financiers fondamentaux.

Dans cette configuration, la recherche d'un équilibre permanent entre la raison qui impose une gestion rigoureuse des fonds publics et notre engagement à faire toujours plus vers les hommes et son Archipel, doit être privilégiée.

Avec le Contrat de Développement Etat/Collectivité engagé pour la période 2007/2013 et la signature du Document Unique de Programmation du 10ème FED intervenue le 1er mars dernier, les instruments financiers du développement sont dorénavant réunis pour la mise en oeuvre du Schéma de Développement Stratégique adopté en décembre 2009.

Pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé, le Conseil Territorial, avec l'appui financier de l'Etat et de l'Europe, propose de maintenir pour 2011 un effort d'investissement à un niveau de 12,2 M€.

PARTIE I – LES DEPENSES

I – LES DEPENSES REELLES TOTALES

Le total des dépenses réelles s'élève à 39,973 M€ en 2011, en augmentation de 4,96% par rapport au budget 2010.

Le budget se répartit entre dépenses de fonctionnement (64%) et dépenses d'investissement (36%).

DEPENSES REELLES (en M€)	CA 2009	BP 2010	BP 2011	EVOLUTION BP2011/BP2010
FONCTIONNEMENT	23,175	24,254	25,638	5,71%
INVESTISSEMENT	15,768	13,829	14,335	3,66%
TOTAL	38,943	38,083	39,973	4,96%

II – LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT – 14,335 M€ -

Les dépenses d'investissement enregistrent une augmentation de 3,66% par rapport à 2010.

DEPENSES (en M€)	BP 2010	BP 2011	Variation 2011/2010	
			M€	%
INVESTISSEMENT	13,829	14,335	0,506	3,66%
EQUIPEMENTS DIRECTS	9,539	9,260	-0,279	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1,984	2,938	0,954	
<i>Dont Fonds de Concours</i>	<i>0,800</i>	<i>1,090</i>	<i>0,290</i>	
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	2,306	1,937	-0,369	
AVANCES ET CREANCES	0,000	0,000	0,000	
DEPENSES IMPREVUES -chapitre 020 -	0,000	0,200	0,200	

Hors opérations financières, les dépenses d'équipement s'élèvent à 12,2 M€, soit une augmentation en volume de 0,675 M€.

Les investissements directs, d'un montant de 9,26 M€, représentent 76% de ce volume budgétaire.

Pour ce qui concerne les aides aux investissements réalisés par des tiers (Etat, Communes, tiers privés...), près de 3 M€ y sont consacrés par la Collectivité en 2011, soit 24% de l'ensemble de nos dépenses d'équipement.

1 – Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement retenues pour 2011 ont fait l'objet de rapports particuliers sur lesquels vous venez de délibérer, et sont récapitulées ci-après :

RAPPORT BP 2011	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23	Chapitre 204	Chapites Programme
AIDES ECONOMIQUES ET AGRICOLES	8 000 €	5 000 €		268 000 €	
CONTRAT DE DEVELOPPEMENT	200 000 €		1 950 000 €	1 910 000 €	1 911 370 €
BATIMENTS ET HABITAT		75 000 €	800 000 €	330 000 €	270 000 €
VOIRE EQUIPEMENTS PORTUAIRES PISTE		100 000 €	1 227 500 €	250 000 €	360 000 €
ELECTRIFICATION/ASSAINISSEMENT			1 226 000 €	130 000 €	
MOYENS DES SERVICES	17 000 €	702 500 €		50 000 €	8 000 €
TOTAL	225 000 €	882 500 €	5 203 500 €	2 938 000 €	2 549 370 €

Le Débat d'orientation budgétaire a annoncé l'ambition de la Collectivité de créer dès 2011 deux **Sociétés Publiques Locales** :

- x la première afin de mener à bien tous projets porteurs d'avenir au niveau structurel comme :
 1. mettre en action le développement de la filière numérique locale et des services innovants en raccordant le territoire par un câble sous-marin ;
 2. contribuer à la mise en place du réseau de chaleur consécutif à la construction de la centrale EDF.
- x la seconde afin de réunir la Régie de Transports Maritimes, à la recherche de plus de souplesse pour assurer son fonctionnement, puis à terme le Comité Régional du Tourisme dont la vocation est de promouvoir commercialement l'archipel et le Francoforum qui, en raison de ses missions, renforcerait culturellement cette nouvelle stratégie touristique.

Un crédit de 400 000 € est proposé au chapitre 26 pour la constitution des parts territoriales dans le capital de ces sociétés.

2 – Les dépenses financières

L'annuité de la dette en capital diminue de 16% par rapport à 2010 et se chiffre à 1,9 M€. Trois emprunts sont arrivés à échéance sur 2010 et le remboursement en capital de l'emprunt de 3 M€ contracté pour le financement des actions de soutien de la filière pêche n'interviendra qu'à partir de 2016.

L'annuité de remboursement rattachée à l'acquisition du navire Le Cabestan est, contrairement à ce qui était prévu en 2010, toujours considérée sur le budget principal. Son transfert au budget de la Régie de Transports Maritime étant lié au transfert d'actif du bien, il interviendra dès le règlement de l'ensemble des encours des dépenses engagées au budget.

3 – Les dépenses imprévues

Une provision de 0,2 M€ est retenue au chapitre 020.

III – LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT – 25,638 M€ -

Par rapport au budget 2010, les charges de fonctionnement se présentent en augmentation de 5,71%

1 – Les frais de gestion : 11,6 M€

Par frais de gestion ou dépenses de structure, il faut entendre les frais de personnel, les moyens des services et de l'Assemblée et les frais financiers.

A- les frais de personnel : 6,02 M€

Les dépenses de personnel sont contenues, en pourcentage elle ne varient que de 1,99% par rapport aux crédits prévisionnels 2010 d'un montant de 5,9 M€. La prévision 2011 cumule les chapitres 012 et 015.

Objet d'une délibération particulière, le financement au titre des crédits d'expertise sollicité de l'Etat pour les dépenses de personnel se chiffre à 405 200 €.

B – les moyens des services : 4,58 M€

Les dépenses proposées aux rapports précédents correspondent à l'inscription proposée au chapitre 011, soit 4,528 M€. Les autres dotations courantes sont enregistrées au chapitre 67 pour un montant de 50 000 €.

Ce poste s'inscrit pour 2011 en augmentation importante : + 13%.

Si la gestion maîtrisée des charges à caractère général porte ses fruits depuis 2007 (évolution annuelle des dépenses sur la période 2007/2010 : 0,69 %), le budget primitif 2011 considère des dépenses nouvelles obligatoires :

- x charges de fonctionnement de la MTA intégrées cette année au BP (+ 79 000 €) ;
- x remise en état des réseaux eau/assainissement (+150 000 €) ;
- x augmentation du budget des Moyens Généraux (nouveaux services et recrutements)
- x actions spécifiques de la DTAM vues au rapport « Moyens des Services ».

Par ailleurs, la participation aux opérations de la régie communale des espaces verts est dorénavant imputée dans sa totalité au chapitre 011, soit 268 000 € contre 77 000 € au BP2010. La charge du service du transport scolaire de Miquelon sera également transférée au chapitre 011 à compter de l'année scolaire 2011/2012.

Enfin, comme annoncé précédemment, les budgets « animation » des structures sont majorés cette année de 122 000 €.

C – les moyens de l'Assemblée : 0,31 M€

Les moyens de l'Assemblée représentent un montant identique à celui de 2010.

D – Les charges financières : 0,67 M€

Ces crédits intègrent essentiellement les charges d'intérêts d'emprunt à long terme pour 0,66 M€ (prévision en diminution de 2,15% par rapport à 2010).

2 – Les dépenses d'intervention : 13,8 M€

Ces dépenses concernent les crédits inscrits aux chapitres 016, 017, 65 et à la nature 6745.

Les interventions en faveur de la population représentent 54% des dépenses de fonctionnement en 2011, soit + 8% par rapport à 2010. L'augmentation se justifie par le montant de la subvention à affecter au budget de la Régie de Transports Maritimes et considéré dès le budget primitif 2011 pour 1 430 000 € contre 673 000 € en 2010.

Les interventions présentées aux rapports particuliers s'élèvent à 6,887 M€ se rajoutent les interventions suivantes au chapitre 65 :

- Bourses d'études :	1,363 M€
- Transport scolaire Miquelon :	0,021 M€
<i>(le service sur Miquelon sera imputé au chapitre 011 à compter de l'année scolaire 2011/2012)</i>	
- Subventions affectées aux transports (hors régie) :	1,190 M€
<i>(desserte maritime Ile aux Marins, desserte aérienne inter-îles, desserte maritime inter-îles en fret)</i>	
- Subvention à la Régie de Transports Maritimes :	1,430 M€
- Subventions aux associations et autres organismes :	1,861 M€
- Subventions affectées par l'Office des SJCL :	0,175 M€
- Subvention à la Sodepar :	0,840 M€
- Autres participations :	0,060 M€

3 – Les autres dépenses – chapitre 014 - : 0,02 M€

Elles correspondent à divers dégrèvements fiscaux ou remboursements de taxes accordés par la Collectivité.

PARTIE II – LES RECETTES

I – LES RECETTES REELLES TOTALES

Le total des recettes réelles s'élève à 39,97 M€ en 2011, en augmentation de 6,56% par rapport au budget 2010.

Le budget se répartit entre recettes de fonctionnement (72%) et recettes d'investissement (28%).

RECETTES REELLES (en M€)	CA 2009	BP 2010	BP 2011	EVOLUTION BP2011/BP2010
FONCTIONNEMENT	28,816	27,164	28,945	6,56%
INVESTISSEMENT	17,507	10,919	11,028	1,00%
TOTAL	46,323	38,083	39,973	4,96%

II – LES RECETTES FISCALES

Le montant des recettes fiscales en 2011 s'affiche à hauteur de 21,042 M€ (contre 19,658 M€ en 2010).

LIBELLE	CA 2009	BUDGET 2010	BUDGET 2011	Variation 2011/2010	
				M€	%
Recettes fiscales	12,095	12,015	12,480	0,465	3,87%
Recettes douanières	9,356	7,305	8,213	0,908	12,43%
Autres taxes	0,342	0,338	0,349	0,011	3,25%
	21,793	19,658	21,042	1,384	7,04%

III – LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DE L'ETAT – 9,95 M€ -

- **Les dotations et participations de fonctionnement : 5,8 M€**

La dotation globale de fonctionnement et la dotation générale de décentralisation sont réinscrites à hauteur des réalisations 2010, soit 4,2 M€ et seront complétées si nécessaire au Budget Supplémentaire.

Au titre des participations, s'ajoutent aux financements présentés aux rapports particuliers des subventions pour un montant de 57 000 €. Cette inscription considère diverses participations sollicitées de l'Etat notamment pour les colonies de vacances organisées par la Maison des Loisirs et la venue des anciens des Canadiens de Montréal.

Au total, les participations de l'Etat figurant à la section de fonctionnement du budget primitif 2011 s'élèvent à 1,582 M€ (dont 1,1 M€ au titre du Contrat de Développement).

● **Les dotations et participations d'investissement : 4,15 M€**

La dotation FCTVA calculée sur les investissements 2010 est estimée à 1,095 M€. Pour la dotation globale d'équipement, le produit est estimé à 1,09 M€.

Les subventions d'équipement de l'Etat et des établissements nationaux prévues en 2011 et évoquées précédemment s'élèvent à 1,962 M€.

IV – LES PARTICIPATIONS DE L'EUROPE – 4,2 M€ -

La dernière tranche de financement attendue en 2010 au titre du 9ème FED a été versée à la Collectivité en ce début d'exercice 2011 pour un montant de 3 130 000 €.

Sur cette tranche, 0,4 € figurent dans les reports de recettes qui seront intégrés au budget supplémentaire, 1,4 M€ s'inscrit au budget primitif pour le financement de la construction Gare Maritime, et le solde, soit 1,3 M€ fera l'objet d'une inscription au budget supplémentaire sur l'opération Construction du Centre de Compostage.

Les crédits du 10ème FED s'inscrivent pour un montant de 2,79 M€ conformément au rapport présenté dans le cadre des actions du Contrat de Développement.

V – LES AUTRES RECETTES – 2,17 M€ -

Les autres recettes s'élèvent à 2,17 M€ dont :

- les produits des services de la Collectivité pour 0,643 M€ (*rapport « moyens des services »*) ;
- les revenus des immeubles pour 0,493 M€ ;
- les prévisions de cessions d'immobilisations pour 0,120 M€ ;
- divers recouvrements pour 16 000 € (*rapport « interventions sociales »*) ;
- divers remboursements et atténuations de charges pour 0,162 M€
- la réinscription du versement de l'indemnité due à la Collectivité dans le cadre du contentieux sur les malfaçons de la toiture du Musée-archives pour 0,736 M€.

VI – L'EMPRUNT

Pour 2011, la souscription d'un emprunt nouveau à hauteur de 2,5 M€ est nécessaire; Ce besoin de financement par l'emprunt pourra être revu à la baisse au vu d'éléments nouveaux considérés en étapes budgétaires modificatives.

PARTIE III – LES DEPENSES ET RECETTES D'ORDRE

Les opérations d'ordre qui concerneront les opérations de fin d'exercice nécessitent les inscriptions suivantes aux chapitres 040 et 042 :

Opérations d'ordre	SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
	Chapitre 040 DEPENSE	Chapitre 040 RECETTE	Chapitre 042 DEPENSE	Chapitre 042 RECETTE
TRAVAUX EN REGIE	310 000 €	0 €	0 €	310 000 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0 €	1 902 000 €	1 902 000 €	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS TRANSFERABLES	688 000 €		0 €	688 000 €
TOTAL	998 000 €	1 902 000 €	1 902 000 €	998 000 €

PARTIE IV – L'EQUILIBRE DU PROJET DE BP 2011

EQUILIBRE	BP 2011
Fonctionnement	
RECETTES	28 945 260,00
DEPENSES	25 637 840,00
Marge d'autofinancement brut	3 307 420,00
Investissement	
RECETTES	8 527 950,00
DEPENSES	14 335 370,00
Besoin de financement de l'exercice	5 807 420,00
Produit des emprunts	2 500 000,00
Equilibre budgétaire du BP 2011	0,00

Les grandes masses du budget primitif 2011 se répartissent comme suit :

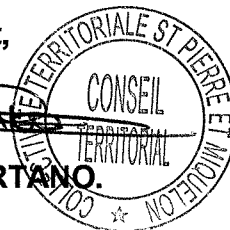
	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	29 943 260,00	29 943 260,00
Investissement	15 333 370,00	15 333 370,00
TOTAL	45 276 630,00	45 276 630,00

En conclusion, je vous propose :

- d'arrêter le volume du budget primitif 2011 en équilibre au montant de 45 276 630 € en recettes et en dépenses, et de confirmer le vote par chapitre ;
- d'inscrire au budget primitif 2011 en mouvements d'ordre, les écritures réglementaires suivantes relatives aux travaux en régie, aux amortissements, aux reprises des subventions transférables pour un montant total de :
 - chapitre 042 998 000 € en recettes de fonctionnement ;
 - chapitre 042 1 902 000 € en dépenses de fonctionnement ;
 - chapitre 040 1 902 000 € en recettes d'investissement ;
 - chapitre 040 998 000 € en dépenses d'investissement.
- d'inscrire 2 403 420 € au titre du virement de la section à section aux chapitres 021 (recettes d'investissement) et 023 (dépenses de fonctionnement) ;
- de m'autoriser à accorder par voie d'arrêté la participation territoriale 2011 de 84 917 € au Syndicat Mixte Eau-Assainissement de Miquelon ;
- d'approuver l'attribution et le versement de la contribution territoriale de fonctionnement à la Régie chargée de la gestion de la desserte maritime en passagers arrêtée à 1 430 000 € ;
- de donner délégation au Conseil Exécutif pour l'attribution des crédits de subventions destinés aux associations et autres organismes et votés au titre du présent rapport dans la limite des crédits inscrits aux chapitres 204 et 65 ;
- et enfin, d'approuver les annexes jointes au présent rapport qui seront annexées au document budgétaire après le vote du Budget Primitif 2011.

Le Président,


Stéphane ARTANO.



SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le 4. AVR. 2011

